



Haute Sarthe Alpes Mancelles

2018

Rapport
d'activité

SOMMAIRE

• Territoire	4
• Institution	6
• Marchés Publics	9
• Tourisme, Office de Tourisme	10
• Finances	13
• Patrimoine, entretien, travaux, fibre optique	14
• Voirie, assistance aux communes	16
• Communication, culture, Ecole Musique Danse Théâtre	17
• Santé, social, habitat	19
• Développement économique	21
• Sport	22
• Environnement	23
• Déchets, Assainissement non collectif	24

8 EQUIPEMENTS DÉDIÉS AU SPORT

- Les piscines de Beaumont-sur-Sarthe et Fresnay-sur-Sarthe
- Les gymnases de Beaumont-sur-Sarthe et Fresnay-sur-Sarthe
- La salle de gymnastique de Beaumont-sur-Sarthe
- La salle d'arts martiaux de Fresnay-sur-Sarthe
- Le complexe de tennis de Saint-Aubin-de-Locquenay
- La salle de tennis de table de Maresché

6 ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES

- ZA de Bérus
 - ZA de la Pitoisière 1 et 2 à Maresché
 - ZA de Rouessé-Fontaine
 - ZA La Promenade à Saint-Ouen-de-Mimbré
 - Site de La Bassesse à Saint-Ouen-de-Mimbré
 - Village entreprises du Gué Ory à Sougé-le-Ganelon
- La CCHSAM adhère également au Parc d'Activités Maine Eco Parc de Maresché

4 MAISONS DE SANTÉ

A Beaumont-sur-Sarthe, Fresnay-sur-Sarthe, Fyé et Sougé-le-Ganelon

2 DÉCHETTERIES

A Beaumont-sur-Sarthe et Saint-Ouen-de-Mimbré

1 ECOLE DE MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE

fonctionnant sur 4 sites :

Fresnay-sur-Sarthe, Beaumont-sur-Sarthe, Ancinnes et Fyé

1 MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

1 SITE TOURISTIQUE MAJEUR : LE DOMAINE DU GASSEAU

À SAINT-LÉONARD-DES-BOIS

AINSI QUE DES CHEMINS DE RANDONNÉES, PARCOURS DE PÊCHE,
VOIES VERTES ET AIRES D'ACCUEIL CAMPING-CARS

INSTITUTION

La Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles est administrée par un Conseil communautaire composé de **55 conseillers titulaires** et **28 suppléants**.

184 délibérations ont été prises par les membres du Conseil au cours de l'année.

En 2018, le Conseil communautaire s'est réuni 11 fois :

- Le 15 janvier,
- Le 19 février,
- Le 9 avril,
- Le 23 mai,
- Le 18 juin,
- Le 9 juillet,
- Le 17 septembre,
- Le 15 octobre,
- Le 19 novembre,
- Le 3 décembre,
- Le 17 décembre.

En amont de ces réunions, le Bureau Communautaire, a travaillé sur les orientations proposées par les membres des différentes commissions.

Le Bureau est composé du Président, de **11 Vice-Présidents** et **2 Conseillers délégués**.

Les membres du bureau se sont réunis 13 fois durant l'année 2018.

La CCHSAM compte **11 commissions** thématiques :

- Marchés Publics
- Tourisme, Office de Tourisme
- Finances
- Patrimoine, entretien, travaux, fibre optique
- Voirie, assistance aux communes
- Communication, culture, Ecole Musique Danse Théâtre
- Santé, social, habitat
- Développement économique
- Sport
- Environnement
- Déchets, assainissement non collectif



**Philippe
MARTIN**

Président
Personnel, Maisons de santé

Maire de Bourg le Roi

**Le Président
et les
11 Vice-présidents
2 Conseillers délégués**



**François
ROBIN**

1^{er} Vice-Président
Marchés Publics

Maire de Beaumont sur Sarthe



**Philippe
RALLU**

2^{ème} Vice-Président
Tourisme, Office de Tourisme

Maire de Sougé le Ganelon



**Jean-Édouard
LEMASSON**

3^{ème} Vice-Président
Finances

Maire de Juillé



**Jean-Louis
CLÉMENT**

4^{ème} Vice-Président
Patrimoine, Entretien, Travaux, Fibre Optique

Maire de Saint Ouen de Mimbré



**Michel
LAJOINIE**

5^{ème} Vice-Président
Voirie, Assistance aux communes, Accessibilité,
Urbanisme, SCOT, PLU, PLUI, Aire gens
du voyage, Mobilité, Fourrière

Maire de Gesnes le Gandelin



**Fabrice
GOYER-THIERRY**

6^{ème} Vice-Président
Communication, Culture,
École Musique Danse Théâtre

2^{ème} Adjoint au Maire de Fresnay sur Sarthe



**Yves
GÉRARD**

7^{ème} Vice-Président
Social, Santé, Habitat

1^{er} Adjoint au Maire d'Assé le Boisne



**Benoist
BOUX**

8^{ème} Vice-Président
Développement économique

Maire de Piacé



**Jean-Pierre
FRIMONT**

9^{ème} Vice-Président
Sport

Maire de Fyé



**Francis
LÉPINETTE**

10^{ème} Vice-Président
Environnement

Maire de Ségrie



**Dominique
RALU**

11^{ème} Vice-Président
Ordures Ménagères, SPANC

1^{er} Adjoint au Maire de Gesnes le Gandelin



**Jacky
GALLOU**

Conseiller délégué
En appui du 7^{ème} VP sur les lotissements
sociaux, cadre de vie, habitat

Maire de Le Tronchet



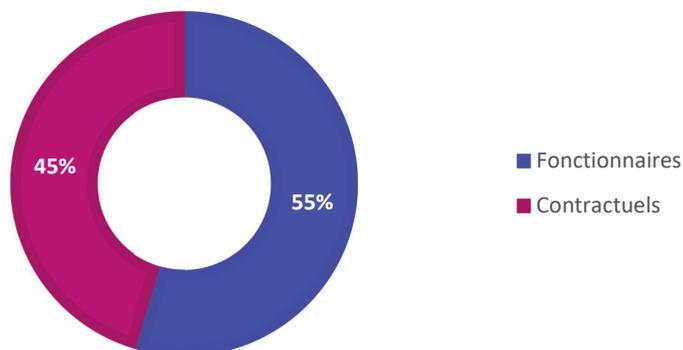
**Guy
CHAUEMANCHE**

Conseiller délégué
En appui du 11^{ème} VP sur l'harmonisation de la
REOM et fonctionnement des déchetteries

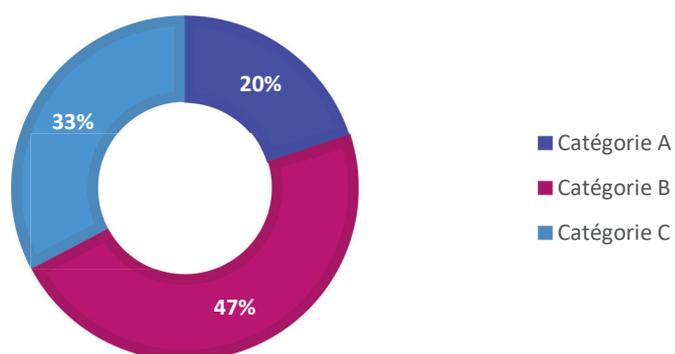
Maire de Moitron sur Sarthe

Au 31 décembre 2018, la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles employait **55 agents** sur des postes permanents. Cela représente **36,59 ETP**.

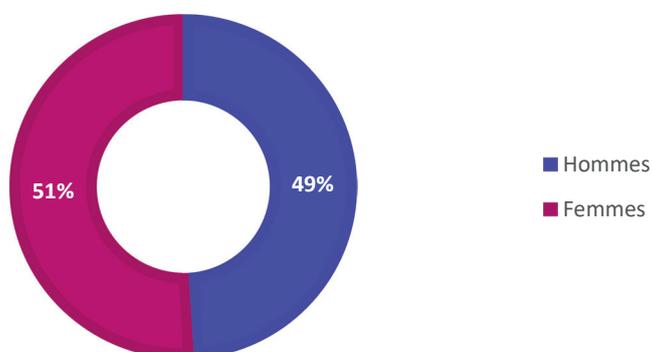
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR STATUT



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR GENRE



MARCHÉS PUBLICS

Conformément aux règles de passation des marchés publics auxquelles est soumise la Communauté de communes, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie 11 fois en 2018.

Lors de ces réunions il a été abordé les marchés suivants :

- **Travaux d'entretien de la voirie communautaire – Assainissement pluvial** – SARL CHATEAU
- **Travaux d'entretien de la voirie communautaire** – Ets LOCHARD BEAUCE
- **Contrat de fourniture d'électricité pour le bâtiment MSAP** – ENI
- **Contrat de fourniture d'électricité pour la piscine de Beaumont-sur-Sarthe** – ENI
- **Fourniture de sacs pour la collecte des ordures ménagères résiduelles** – plastiques et Tissages de Luneray
- **Aménagement sanitaires douches de Saint-Léonard-des-Bois :**
 - Lot n°1 Gros œuvre, étanchéité, VRD Peinture - LMBTP
 - Lot n°2 Serrurerie – S2M
 - Lot n°3 Menuiseries extérieures acier et accessoires – S2M
 - Lot 4 Revêtements grès céramique – BLONDEAU CARRELAGES
 - Lot n°5 Plomberie, sanitaires, électricité – SAS PAYEN
- **Gestion des déchets ménagers et assimilés :**
 - Lot n°1 Collecte et transport des ordures ménagères résiduelles : MAINE COLLECTE VALORISATION
 - Lot n°2 Collecte et transport des recyclables en apport volontaire – SUEZ RV NORMANDIE
 - Lot n°3 Tri des recyclables secs - SUEZ RV NORMANDIE
 - Lot n°4 Traitement des ordures ménagères résiduelles : SUEZ RV NORMANDIE
 - Lot n°5 Transport des cartons collectés en déchetterie – MAINE COLELCTE VALORISATION
 - Lot n°6 Transport et valorisation des métaux collectés en déchetterie – SAS PASSENAUD RECYCLAGE
 - Lot n°7 transport et valorisation des déchets végétaux et bois collectés en déchetterie – NCI ENVIRONEMENT SAS PAPREC
 - Lot n°8 transport et traitement des encombrants collectés en déchetterie – SEP VALORISATION
 - Lot n°9 transport et valorisation des DDS (hors Eco DDS) collectés en déchetterie – SOTREMO
- **Maintenance des espaces verts de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles :**
 - Lot n°1 Entretien des Zones d'activités de Bérus, Rouessé-Fontaine, abords A28 à Chérisay et terrain d'Assé-le-Boisne – SARL ALAIN BOISSIER
 - Lot n°2 Entretien de la Zone d'activité L'Ouche Saint Pierre à Fyé – SARL ALAIN BOISSIER
 - Lot n°3 Entretien des circuits de randonnée sur le territoire de la Cdc – infructueux
 - Lot n°4 Entretien de la Zone d'activité de la Pitoisière 1 et 2 à Maresché – SARL CHATEAU
 - Lot n°5 Entretien de la zone de loisirs « Etang de la Vaudelle » à Saint-Georges-le-Gaultier – ETUDES ET CHANTIERS BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE
- **Marché de mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs. Mission de coordination pour la phase conception et réalisation des travaux (Office du tourisme de Beaumont-sur-Sarthe et Garage HEURTAULT à Maresché)** – SARL PIERRE SPS
- **Marché de mission de contrôle technique. Mission de coordination pour la phase conception et réalisation des travaux (Office du tourisme de Beaumont-sur-Sarthe et Garage HEURTAULT à Maresché)** – BUREAU VERITAS CONSTRUCTION
- **Amélioration et construction de 15 logements locatifs à Fresnay-sur-Sarthe :**
 - Lot n°1 VRD – ETS LOCHARD BEAUCE
 - Lot n°2 Réseaux souples – ERS MAINE
 - Lot n°14 Mobilier, Espaces verts – PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT
- **Maintenance des circuits de randonnées sur le territoire de la CCHSAM** – ARBRES ET JARDINS
- **Assistance pour la mise en concurrence des contrats d'assurance de la CCHSAM** – ACE CONSULTANTS
- **Navette touristique entre Saint-Léonard-des-Bois et le Domaine du Gasseau** – GROUPE M SERVICE.

TOURISME, OFFICE DE TOURISME

● OFFICE DE TOURISME

Dans la cadre de sa compétence tourisme, la Communauté de communes a délégué à l'Office de Tourisme des Alpes Mancelles tout ou partie des missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique.

Une **Convention d'objectifs** a été signée à compter du 1er janvier 2018 pour une durée de trois ans. A ce titre une subvention de 152 000€ a été versée pour l'année en cours.

L'**Office de Tourisme** fonctionne depuis la fusion des deux associations 2017 sur **deux sites** : Beaumont-sur-Sarthe et Fresnay-sur-Sarthe.

A Beaumont-sur-Sarthe, les locaux actuels sont trop étroits, le permis de construire du futur bâtiment a été accordé par la mairie.

A Fresnay-sur-Sarthe, il est évoqué de réemployer les locaux de l'ancien salon de coiffure attenant à l'Office pour y créer une boutique destinée à promouvoir les produits du territoire.

Une réflexion sur la refonte du site internet de l'Office de Tourisme est en cours.

Le conseil d'administration de l'Office de tourisme et le Pays de la Haute Sarthe ont travaillé chacun à leur niveau la **définition de la stratégie touristique du territoire** qui doit répondre à divers schémas départementaux et régionaux.

Il est par ailleurs à noter que depuis cette année, la CCHSAM **adhère au Comité Régional du Tourisme**.

● TAXE DE SÉJOUR

A compter du 1er janvier 2018, ont été assujettis à la **taxe de séjour** les hôtels, les résidences de tourisme (gîtes, chambres d'hôtes ...), les meublés, les villages vacances, les différents hébergements de plein air ainsi que toutes les autres formes d'hébergement.

Les tarifs applicables à la nuitée, pour chaque catégorie, ont été votés lors du Conseil communautaire du 28 septembre 2018.

L'Office de Tourisme et la Communauté de communes ont travaillé à la **mise en place d'un outil informatique** permettant aux logeurs de déclarer les recettes perçues de leurs clients.

Le produit de la taxe de séjour est exclusivement destiné à soutenir les actions de l'Office, à promouvoir le territoire et les acteurs touristiques, à créer des circuits et à accompagner les démarches de développement touristique.

● VOIES VERTES - CHEMINS DE RANDONNÉE - EQUIPEMENTS TOURISTIQUES



Une **voie verte**, longue de **5,4 km**, traversant les communes de Thoiré-sous-Contensor, Grandchamp et Chérancé a été aménagée par la CCHSAM. Elle prolonge ainsi la voie verte du Maine Saosnois qui relie Mamers à Les-Mées.

Cette voie, qui s'inscrit dans le schéma départemental des voies vertes, a été inaugurée le 23 septembre 2018 en présence de Dominique LE MENER, Président du Conseil Départemental, des élus des Cdc Haute Sarthe Alpes Mancelles et Maine Saosnois ainsi que des Maires des communes concernées.

Pour un **coût total de 267 854€ HT**, la CCHSAM a bénéficié d'une subvention de 66 963€ du Conseil régional et de fonds européens à hauteur de 63 657€. La Cdc du Maine Saosnois a pour sa part participé à raison de 8 167€.

Dans l'optique de prolonger la voie verte existante dans l'axe Fresnay-sur-Sarthe / Etang de Carrouges et de valoriser la portion reliant Les Mées à Chérancé, la CCHSAM a fait l'**acquisition de deux parcelles** situées sur la commune de Moitron-sur-Sarthe.

Cette cession a été effectuée par le Département de la Sarthe moyennant 1€ symbolique. Ces terrains incluent deux ouvrages d'art, le 1er enjambant la rivière Sarthe, le 2nd la RD 39. Cela représente **1.6km de nouvelle voie à réhabiliter**.

De plus, la collectivité est en charge de l'entretien annuel des nombreux chemins de randonnée jalonnant son territoire.



La **Maison des randonneurs**, située au cœur de Fresnay-sur-Sarthe, équipée de six couchages, une cuisine ainsi que de toutes les commodités nécessaires est désormais accessible aux randonneurs.

La réservation des nuitées se fait en ligne, sur le site internet de l'Office de Tourisme. Moyennant le paiement de 20€ la nuitée par personne, les randonneurs se voient attribuer un code permettant d'accéder à l'équipement.

Pour ce faire la collectivité a fait l'**acquisition d'un logiciel de gestion**.

Une convention de gestion a été signée avec l'Office de Tourisme et un partenaire privé assure l'entretien et la surveillance.

Dans le cadre de l'**aménagement du site des Boucles de la Sarthe** à Saint-Léonard-des-Bois, un bâtiment a été construit afin de mettre à disposition des promeneurs des **sanitaires douches**.

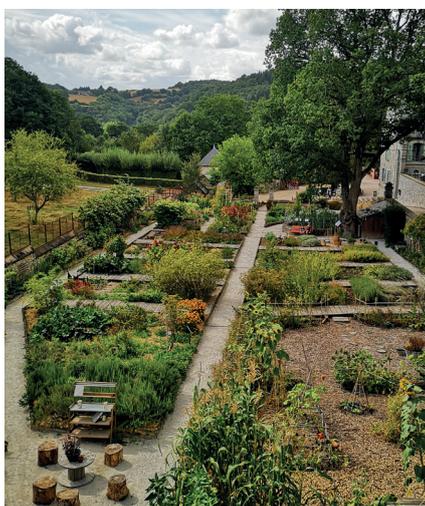
Cet investissement vient compléter ceux précédemment effectués sur le site : tables de pique-nique, aires de jeux ...

Le coût de cet équipement est de **102 570,34€ HT** desquels il faut déduire une subvention de 19 200€ allouée au titre du FSIL.

La gestion quotidienne sera assurée par la commune et régie par une convention.



● DOMAINE INTERCOMMUNAL DU GASSEAU



Le Bilan de la saison 2018 est mitigé, un printemps froid, long et pluvieux, suivi d'un épisode de canicule. Une belle arrière-saison n'a pas réussi à compenser l'impact de la coupe du monde.

Le jardin du Domaine Intercommunal du Gasseau a été **entièrement repensé dans une démarche pédagogique et en favorisant la permaculture**. Des panneaux destinés aux visiteurs sont implantés afin d'expliquer la démarche. Trois journées d'animation sur le thème de « L'Europe des jardins » ont eu lieu en juin dans le cadre de l'opération « Rendez-vous au jardin ».

La boutique café nature, ouverte 7 jours sur 7, de 11h à 19h, du 1er avril au 30 septembre a généré un chiffre d'affaire de 55 871,46€. Elle propose des produits fabriqués par des artisans locaux, des glaces artisanales, bières bio, thés, café et tisanes ...

Deux expositions ont été mises en place dans le pigeonier :

Du 1er avril au 22 juin « Songe » réalisée par les travailleurs de l'ESAT « les Ateliers de Bellevue ».

Du 1er juillet au 30 septembre « Murs Tatoués », exposition de photos de Gilles Bucaille.

La Grande Salle a également accueilli deux expositions :

« La loutre ... à la reconquête des Alpes Mancelles » du 1er avril au 13 juin

« Humain » du 1er juillet au 2 septembre. Celle-ci regroupant une peintre, Marief, et un sculpteur, Mlkm (Michel Oger) a été vue par **2 770 visiteurs**.

Michel Oger - Sculptures



Marief - Peintures



Le **point info** a ouvert cette année dès le 1er avril. Il a donc fonctionné comme la première exposition, à savoir en « libre-service ».

En juillet et août, le point info a été tenu par la personne qui surveillait l'exposition.

Cette année, a été assurée la promotion du Musée du point de Beauvais de Bourg-le-Roi, en exposant des pièces prêtées par l'association.

La dixième saison des Beaux-Dimanches après-midi a connu un franc succès en proposant tout l'été des concerts variés : du rock, du funk, du reggae, du blues, du jazz, de la Musique du monde...

Cette année encore les Beaux Dimanches ont proposé une programmation éclectique et leur succès grandissant c'est encore affirmé.

L'accent a été mis sur des groupes de musiques plus variées et festives qui font participer le public.

La force de ces concerts reste la proposition d'un programme de qualité et bien sur la gratuité.

Se sont donc produits cet été sous le marronnier :

- Dimanche 1er juillet : SEVEN DAYZ.
- Dimanche 8 juillet : LES ALLUMES DU BIDON
- Dimanche 15 juillet : La VAGUABONDE
- Dimanche 22 juillet : ASK after B
- Dimanche 29 juillet : The Goggs
- Dimanche 5 août : Easy Peasy
- Dimanche 12 août : Babel
- Dimanche 19 août : SIIAN
- Dimanche 26 août : SYL

Le **coût global de la programmation culturelle 2018** s'élève à **14 354,74€**.

Par ailleurs sont proposés, en accès libre, aux visiteurs du Domaine, des parcours découverte, l'accès à des chemins de randonnée et au bac à chaîne qui relie, en traversant la rivière, les départements de la Sarthe et de la Mayenne. Mais également une boîte à livre, une aire de pique-nique et une de jeux.

Deux prestataires offrent aussi la possibilité de pratiquer accrobranche, canoé kayak, escalade, tir à l'arc, balades à poneys ...

Une **navette gratuite** est mise en place les mois d'été, elle relie le bourg de Saint-Léonard-des Bois au Domaine. **2 200 personnes** l'ont emprunté cette année.

FINANCES

La commission des finances s'est réunie 5 fois en 2018 :

Le 7 février ont été présentés les comptes administratifs 2017 avant leur vote lors du Conseil communautaire du 19 février.

Lors de la réunion du 5 mars, les membres de la commission ont étudié les enveloppes budgétaires demandées par chaque vice-Président de commission afin de préparer le budget prévisionnel.

En fonction des avis et remarques formulées, le projet de budget 2018 a été préparé afin d'être présenté en commission le 26 mars.

Le **budget prévisionnel**, définissant les axes de travail et les orientations politiques de la collectivité arrête notamment la liste des investissements communautaires, pose le cadre des dépenses de fonctionnement et détermine les taux des taxes locales.

Il a été **approuvé à l'unanimité par le Conseil communautaire** réuni le 9 avril et se compose de 11 budgets distincts.

Les élus ont en particulier décidé de **réduire de près de 5% les dépenses de fonctionnement**. A l'inverse, il n'a pas été souhaité diminuer les compensations financières versées aux communes, afin de maintenir leur capacité de financement. De même, les frais de personnel sont maintenus, car la priorité est de préserver la qualité de service proposée aux habitants. La volonté de tenir les engagements pris avant la fusion de 2017 a aussi été réaffirmée.

En matière d'investissement, l'accent est plus particulièrement mis sur le développement économique, créateur d'emplois, les services à la population et le tourisme.

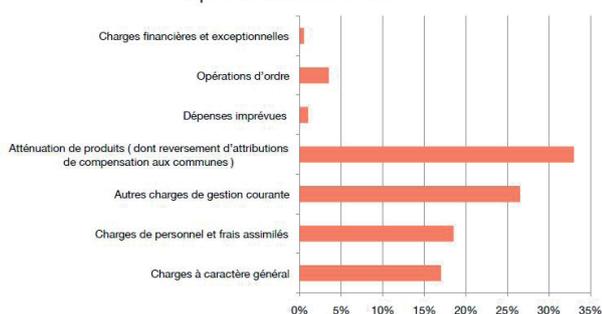
Pour ce qui est des recettes, les conseillers ont voté le **maintien des taux d'imposition existants**, à savoir :

- Taxe d'habitation : 12,51%
- Taxe foncière bâti : 1,89%
- Taxe foncière non bâti : 4,87%
- Cotisation foncière des entreprises 20%,

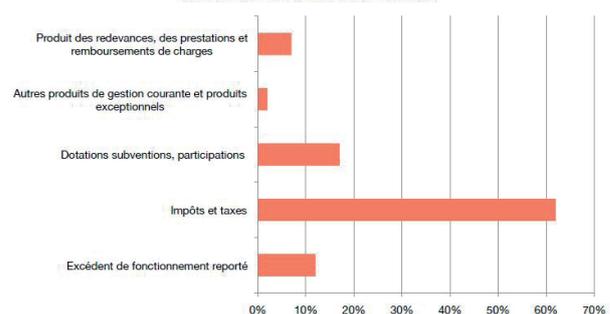
Ainsi que le **maintient du montant de la redevance ordures ménagères** dans le but de préserver le pouvoir d'achat des habitants.

A court terme, afin de s'assurer de bénéficier de la Dotation Globale de Fonctionnement Bonifiée versée par l'Etat, la CCHSAM a prévu de travailler à la prise de nouvelles compétences.

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Lors de la séance du 12 septembre les membres de la commission se sont positionnés sur les tarifs de la taxe de séjour applicables à compter du 1er janvier 2019.

Ils ont aussi travaillé à **l'harmonisation de la Cotisation Foncière des Entreprises** afin de la rendre équitable et cohérente à l'échelle du territoire. En effet, depuis la fusion intervenue en 2017, les entreprises se voyaient appliquer des modalités de taxation différentes selon la collectivité à laquelle elles appartenaient précédemment. Un point sur les différentes délibérations fiscales en vigueur a aussi été effectué.

PATRIMOINE, ENTRETIEN, TRAVAUX, FIBRE OPTIQUE

● PATRIMOINE

L'**inventaire patrimonial** de la Cdc Haute Sarthe Alpes Mancelles a été réalisé en interne.

Ce recensement a permis de distinguer les propriétés de la collectivité des biens qui lui sont mis à disposition. Grâce à ce travail, la commission patrimoine va établir une liste des travaux à effectuer en priorité.

Des **travaux d'agrandissement des locaux de la société AS Discount**, implantée sur la zone d'activités de La Pitoisière 2 à Maresché ont été réalisés. Pour un coût de **50 993,70 € HT** l'entreprise a pu bénéficier de 60m² de bureaux supplémentaires à l'étage du bâtiment. AS Discount est locataire de ce bâtiment depuis 2013, la convention signée à l'époque offre la possibilité au gérant de l'acquérir après 5 années d'exercice.

L'Atelier du Bois des Alpes Mancelles, locataire d'un bâtiment sur la commune de Saint-Victeur depuis 2011 a également formulé une demande de rachat éventuel de ses locaux. Une proposition lui a été faite en se basant sur la valeur résiduelle du bâtiment.

L'ex Cdc du Pays Belmontais avait fait l'acquisition d'une maison située Rue Saint Pierre à Beaumont-sur-Sarthe dans le cadre de la construction de la Maison de Santé. Cette propriété est vide actuellement.

Le coût des travaux à réaliser étant important ainsi que les risques liés à une mise en location, il a été décidé de la mettre en vente. Des estimations ont été demandées. En fonction, le prix de vente a été fixé à 130 000€.

Plusieurs parcelles ont été vendues par la collectivité sur ses zones d'activités :

- Sur la commune de Fyé, les parcelles ZR 116, 119 et 120 ont été vendues à la commune. La surface totale est de 7 957m² cédée au prix de 0.70€ le m².
- Sur la commune de Cherisay, la parcelle ZL 41, d'une superficie de 3 900m² a été vendue à M. BANSARD au prix de 0.35€ le m².
- La SCI MP1 s'est portée acquéreur des parcelles ZD 126 et 217 situées sur la zone de Bérus dans le but d'y implanter un bâtiment professionnel. Le prix de vente est fixé à 5€ le m².
- Zone de la Pitoisière 1 à Maresché, la SCI du Rond Point souhaite acheter la parcelle ZS 86 au prix de 5€ le m². Ces 1 348 m² sont destinés à l'implantation d'une station de lavage automatique de véhicules.
- La société RD WASH a procédé à l'achat, de 1 000m² issus de la parcelle C 1158, zone de la Promenade à Saint-Ouen-de-Mimbré, afin d'y implanter une station de lavage automatique de véhicules. Le prix d'achat est fixé à 5€ le m².
- La SCI Le Champ Rousseau s'est engagée à acheter les 9 376m² de la parcelle ZD 129, zone de La Pommeraie à Bérus. Cette acquisition, actée au prix de 5€ le m², est destinée à l'implantation de locaux professionnels.
- Accord de principe avec la société TDF pour la vente de la parcelle ZX 37 située sur la zone de Rouessé-Fontaine au prix de 7 500€. L'acheteur est en attente des autorisations pour y installer un pylône de télécommunications.

● ENTRETIEN, TRAVAUX

Des travaux ont été réalisés tout au long de l'année écoulée, de différents types et sur différents sites.

Par ailleurs, les membres de la commission ont travaillé sur plusieurs chantiers à venir et sur leur calendrier de réalisation. On peut en particulier retenir :

Espaces verts :

Une consultation relative à l'entretien des espaces verts a été lancée. Trois entreprises ont été retenues pour 4 lots attribués.

Il est de plus à noter que l'entretien de certains sites est effectué par les communes puis refacturé à la collectivité. Il s'agit du Fanum de Oisseau-le-Petit, des fortifications de Bourg-le-Roi, des logements Sarthe Habitat à Saint-Ouen-de-Mimbré ainsi que du terrain de la Boucle de la Sarthe à Saint-Léonard-des-Bois. Une convention triennale définissant les modalités financières a été signée pour 2018/2019/2020 avec chaque commune.

Gymnase de Beaumont-sur-Sarthe : La réfection des vestiaires et sanitaires est une priorité, une évaluation des travaux a été réalisée par un architecte. La collectivité pourrait bénéficier pour ce projet d'une subvention de la Région au titre du CTR.

Piscine de Beaumont-sur-Sarthe :

Il sera nécessaire de procéder à des travaux au niveau des fixations des canalisations dans les douches ainsi que sur les dalles autour du bassin.

Piscine de Fresnay-sur-Sarthe : Des travaux de réfection du carrelage et de la goulotte de débordement ont été effectués au printemps en interne.

La chaudière de la piscine étant vétuste, son remplacement est envisagé.

Il est aussi proposé une rénovation plus importante du carrelage et de la pataugeoire.

De plus des demandes ont été formulées afin de chiffrer le remplacement et la pose de nouveaux compteurs pour l'eau et l'électricité.

Gymnase de Fresnay-sur-Sarthe :

Une réflexion est menée pour permettre l'accessibilité à cet équipement à tous ainsi qu'aux véhicules de secours. Cela nécessite l'acquisition de parcelles mitoyennes ainsi que des travaux (démolition, chemin d'accès, parking PMR ...).

Il est également question de procéder à la remise en état du parquet, les devis sont en cours de réalisation.

Suite à une demande formulée par le Basket Club, des panneaux de basket supplémentaires pourraient être installés pour un coût prévisionnel de 9 500€.

D'autres petits travaux sont nécessaires : prises de courant, remise en état des vestiaires et entretien des panneaux de basket.

Domaine du Gasseau :

Afin de respecter les normes en vigueur, la Communauté de communes a fait réaliser la **mise en accessibilité de la salle d'exposition**. Un plan incliné et un élévateur ont donc été installés à l'arrière du bâtiment. Le coût de cette opération s'élève à **71 970,60€ HT** subventionnée à hauteur de 14 500€ dans le cadre de la DETR.

La cour du Domaine ainsi que l'entrée des boxes du centre équestre ont fait l'objet d'une réfection, le total de ces travaux est de 8 770€ HT.

D'autres travaux courants ont été réalisés au sein du Domaine, soit par les agents communautaires soit par des professionnels.

● FIBRE OPTIQUE

Pour **poursuivre le déploiement du réseau de Fibre Optique** sur le territoire, **375 000€ ont été budgétisés en 2018** par la Communauté de communes dans le but de raccorder les communes de Saint-Paul-le-Gaultier, Saint-Georges-le-Gaultier, Moulins-le-Carbonnel et Le Gué Ory (commune de Sougé-le-Ganelon).

Ces raccordements s'ajoutent à ceux déjà effectués sur Saint-Léonard-des-Bois, Saint-Ouen-de-Mimbré et Saint-Victeur.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par Sarthe Numérique qui finance les travaux de déploiement à hauteur de 60%.

Les 40% restant étant à la charge de la Communauté de communes.

D'autres communes sont en cours de raccordement : Chérancé, Grandchamp et Rouessé-Fontaine.

Les travaux sont programmés pour 2019-2020 sur Moitron-sur-Sarthe et Saint-Aubin-de-Locquenay et à l'étude pour les communes d'Assé-le-Riboul, Le Tronchet et Maresché.



VOIRIE, ASSISTANCE AUX COMMUNES

L'année 2018 a marqué un changement dans la prise en charge des travaux de voirie sur le territoire. En effet, la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles prend désormais seulement en charge la **gestion de la voirie communale hors agglomération**.

On compte **690 km de voirie de compétence communautaire**. Ce total regroupe 323 km pour le territoire des Alpes Mancelles, 198 km sur celui du Pays Belmontois et 169 km pour les Portes du Maine Normand.

Le **budget voirie 2018** se chiffre à **926 705,84€** dont 15 894,81€ pris sur la réserve de 5% destinée à la réalisation des travaux de réparation de dégâts occasionnés par les aléas climatiques.

La Communauté de communes a bénéficié d'une subvention de 135 172€ versée par le Département de la Sarthe au titre de l'Aide Départementale à la Voirie Communale.

Le planning des travaux de l'année est fixé par la commission voirie qui l'établit suite au diagnostic effectué par les deux techniciens communautaires. Ces derniers déterminent les priorités en fonction de l'urgence des travaux et de leurs coûts après que les communes aient dressé la liste de leurs besoins en la matière.

Les travaux concernent principalement l'entretien des revêtements et le remplacement de la signalétique ainsi que les travaux d'élagage, fauchage, débroussaillage, curage et entretien des fossés et bermes. Toutes ces opérations sont confiées aux entreprises titulaires des marchés correspondants (cf « marchés publics ») et leur réalisation suivie par les techniciens.

Parmi les nombreux chantiers effectués sur l'année on peut distinguer en particulier la rénovation de la Rue du Haut-Lieu à Assé-le-Boisne, la rénovation de deux ouvrages d'art à Coulombiers, la réhabilitation de la voie communale 1 à Saint-Léonard-des-Bois ainsi que sur cette même commune la réfection d'une route détériorée par les inondations.

D'autre part, la collectivité met à disposition de ses communes membres ses techniciens afin de les assister dans la maîtrise d'ouvrage de leurs projets. Ce service est refacturé aux communes et a été mis en place en remplacement du travail qui était effectué par les services de l'Etat.

COMMUNICATION, CULTURE, ECOLE MUSIQUE DANSE THÉÂTRE

● ECOLE DE MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE

A la rentrée de septembre, **l'Ecole Musique Danse Théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles a fusionné avec l'Ecole de Musique associative de Beaumont-sur-Sarthe.**

Les cours de Beaumont-sur-Sarthe ont été transférés dans l'ancien hôpital local, et le personnel en place intégré à l'effectif de la CCHSAM.



L'EMDT compte depuis cette fusion **4 sites d'enseignement** : Fresnay-sur-Sarthe (site principal), Ancinnes, Beaumont-sur-Sarthe et Fyé. L'EMDT propose aux écoles du Territoire des interventions d'initiation musicales en milieu scolaire.

L'EMDT compte **17 professeurs** et près de **440 élèves.**

Le dimanche 3 juin 2018, les élèves de l'Ecole, toutes disciplines confondues, ont eu l'occasion de se produire en spectacle sur le thème des musiques Américaines.

Par ailleurs, tout au long de l'année, les élèves ont pu présenter leur travail sur différents thèmes et en différents lieux : concerts de Noël, concerts des chorales, gala de danse, spectacle de théâtre, Fête de la musique ... Des stages spécifiques aux différents enseignements ont eu lieu, lors des vacances scolaires.

Un nouveau projet d'établissement est en cours de réflexion pour la période 2019-2023.

Seront associés à sa rédaction les enseignants, les élus et les parents d'élèves dans l'objectif de définir les axes de développement de l'EMDT, de finaliser sa restructuration tout en favorisant les projets transversaux entre les sites enseignements.



● PROMOTION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES



En 2018, **18 associations culturelles** se sont vues attribuer une **dotation financière** par la CCHSAM.

Le montant global de celle-ci s'élevant à **11 400€.**

La répartition a été effectuée en fonction de différents critères notamment le nombre de bénévoles, le rayonnement de l'association, son budget, ses projets d'animation culturelle ...

- Tourisme et Culture Bourg le Roi : 900€
- Association Culture et Archéologie Oisseau : 190€
- Les Orgues d'Ancinnes : 300€
- Jardin d'art brut F. Châtelain Fyé : 180 €
- Festival en Pays de Haute Sarthe : 660 €
- Bourg le Roi Animation et Patrimoine : 1 500 €
- Amis du Manoir de Couesme Ancinnes : 570 €
- Les Lyres de Haute Sarthe Gesnes le Gandelin : 600 €
- Association des Bercons Ségrie : 800 €
- Mimulus : 900 €
- La bise moi vite : 500 €
- Association animation loisirs : 500 €
- Le Lion et le Pélican : 300 €
- Le théâtre du Haut Maine : 0,00 €
- Les Amis de l'Orgue de Fresnay : 300 €
- Les Amis de Saint Léonard : 1 500 €
- Les Tréteaux d'été : 300 €
- Piacé le Radieux Bézard Le Corbusier : 900 €
- Ecole de peinture adultes et enfants : 500 €

● SITE INTERNET

Un **nouveau site internet** a été conçu et réalisé en interne. En plus de la page d'accueil présentant les actualités de la collectivité, les internautes peuvent y trouver des informations regroupées par thème : fonctionnement de la collectivité, Economie, Santé et Social, Environnement, Culture, Tourisme et Sport. Certaines pages doivent encore être finalisées.

Le site est accessible à l'adresse : **www.cchautesarthealpesmancelles.fr**



● ÉCOLE ET CINÉMA

Dans le cadre de sa compétence « Ecole et Cinéma », **la Communauté de communes permet aux enfants de toutes les écoles du territoire d'assister à des projections cinématographiques à Fresnay-sur-Sarthe.**

Pour ce faire, en 2018 elle a financé **23 transports aller-retour** entre les écoles et la salle André Voisin ainsi que **la location de la salle** pour la tenue des 8 séances.

Le coût de cette initiative s'élève à 1 908,60€ HT pour le transport et 2 500€ pour la location de la salle.

SANTÉ, SOCIAL, HABITAT

● ACTION SOCIALE

Centres sociaux:

La Communauté de communes compte **trois centres sociaux sur son territoire** : Beaumont-sur-Sarthe, Fresnay-sur-Sarthe et Oisseau-le-Petit. Ils sont tous trois des lieux d'accueil et de proximité géographiquement bien répartis.

Un travail partenarial a été effectué tout au long de l'année entre les élus, les habitants, les équipes des centres sociaux et la Caisse d'Allocations Familiales afin de définir la politique d'animation de la vie sociale du territoire et d'aboutir au dépôt de la **demande de renouvellement du projet social**.

Suite au travail de réflexion mené par les membres de la commission, chaque centre social a travaillé sur son propre projet en se basant sur les axes définis. Ils ont ensuite été présentés et validés par leurs Conseils d'Administration.

Les orientations sont les suivantes :

- Centre social Escale (2019-2022) : Mobilité, parentalité, lien social, fracture numérique, accès aux droits et services.
- Centre social Haute Sarthe (2019-2022) : Participation des habitants, bien vieillir, évolution de l'offre petite enfance, égalité et coopération territoriales, transversalité des actions, solidarité et mixité sociale, mobilité.
- Centre social Georges Rouault (2019) : Consolidation de la structure en interne, portage de projet de renouvellement du projet social, consolidation de l'implication des habitants, consolidation les actions portées en termes d'Animation de la Vie Sociale, affirmation du rôle du centre social sur son territoire et dans ses missions fondamentales.

Le conseil communautaire du 19 novembre 2018 a validé les trois projets sociaux qui respectent le cadre budgétaire du contrat enfance jeunesse signé avec la CAF. Par ailleurs, pour la collectivité, l'incidence financière de ces nouveaux projets ne sera pas supérieure à 1% pour 2021-2022.

Petite enfance :

Depuis le 1er janvier 2018, **le Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants** dispose de trois antennes : Beaumont-sur-Sarthe, Fresnay-sur-Sarthe et Oisseau-le-Petit. Des permanences administratives destinées aux parents et assistantes maternelles y ont lieu. Il est animé par 3 animatrices (2 ETP).

On dénombre **749 contacts** en 2018 tous moyens et thèmes confondus.

Les ateliers jeux-rencontres proposés gratuitement aux assistantes maternelles et destinés aux enfants de moins de 3 ans étaient historiquement concentrés dans le Nord du Territoire : Fresnay-sur-Sarthe, Saint-Ouen-de-Mimbré, Sougé-le-Ganelon et Oisseau-le-Petit. Dans une volonté d'uniformisation du service, ils ont également été mis en place sur la commune de Maresché.

Réalisation de **112 ateliers** fréquentés par **215 enfants et 85 assistantes maternelles**, soit en nombre de passages 1 203 enfants et 584 assistantes maternelles.

Le RAMPE propose également des temps forts : soirées débats, temps de formations, sorties ...

Une activité d'**éveil musical** a lieu par alternance sur Bérus et Bourg-le-Roi. Cette animation est proposée moyennant un coût de 2€ pour les personnes du territoire, 2€50 hors territoire ; elle est destinée autant aux parents qu'aux professionnels de la petite enfance. Le souhait est également de l'étendre au sud du territoire.

Fréquentation moyenne de **11 enfants** de 3 mois à 4 ans.

Un **multi-accueil** est proposé aux parents au sein du centre social de la Haute Sarthe, il propose un accueil des enfants à la journée ou à la demi-journée.

En 2018, **53 enfants** ont bénéficié du multi-accueil soit un total de **21 117 heures**.

La répartition des présences étant de 72,6% en accueil régulier et 27,4% en accueil occasionnel.

Il est envisagé d'étendre les horaires d'ouverture de ce service. Cela engendrerait un avenant au CEJ et aurait des conséquences techniques et financières pour la collectivité. Une étude va être menée pour les définir avec précision.

● MAISON DE SERVICES AU PUBLIC



La **Maison de Services Au Public** est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation du public. Un accompagnement dans les démarches administratives et numériques est proposé ainsi, le cas échéant, qu'une mise en relation avec les partenaires.

31h hebdomadaires d'ouverture au public. Le financement de la MSAP est assuré par la CCHSAM et par une subvention de fonctionnement annuelle de 15 000€ au titre du FNADT.

Les partenaires conventionnels de la MSAP sont les suivants : AS CEFIGA, CAF, CARSAT, CICAS, CPAM, ESPM, MSA, Mission Locale, Pôle emploi, SPIP 72, Préfecture ANTS.

Ces partenaires proposent des **permanences mensuelles**, bimensuelles ou hebdomadaires dans les locaux du service. Il est important de souligner, que depuis janvier 2018, la CPAM n'assure plus de permanences. La CAF a elle réduit ses passages de moitié depuis juin en proposant 1 permanence mensuelle unique. D'autres organismes locaux (centre de formation et associations d'insertion) reçoivent également sur le site.

1973 USAGERS REÇUS PAR LES PERMANENCIERS

1574 VISITES EN ACCÈS LIBRE

746 DÉMARCHES ACCOMPAGNÉES PAR L'AGENT MSAP

On note une **forte augmentation de la fréquentation** par rapport à l'année 2017, principalement au niveau des démarches accompagnées.

Les statistiques de fréquentation montrent aussi que le public est, dans sa grande majorité, originaire de Fresnay-sur-Sarthe et des communes avoisinantes.

Dans un souci d'économies, les élus communautaires ont voté la **fermeture de la cyber base** à compter de la fin juin. Ils ont également décidé de **transférer le Point Information Jeunesse** au sein du centre social ESCALE, en effet, les jeunes fréquentent plus aisément ce dernier que la MSAP.

Les membres de la commission ont par ailleurs initié une réflexion sur la réorganisation du service.

● SANTÉ

Dans le cadre de sa compétence facultative « santé » la CCHSAM assure la gestion de **4 Maisons de Santé** sur son territoire : Beaumont-sur-Sarthe, Fresnay-sur-Sarthe, Fyé et Sougé-le-Ganelon. Dans ces locaux sont accueillis des professionnels médicaux et paramédicaux.

Parallèlement, afin de pallier le manque de médecins généralistes, le **Centre de Santé des Alpes Mancelles**, emploie **3 médecins généralistes salariés et 2 médecins remplaçants**.

Cette structure est fréquentée par près de **3 500 patients**, les médecins exerçants sur **2 sites** Fresnay-sur-Sarthe et Sougé-le-Ganelon.

Tout au long de l'année élus et personnel communautaire ont travaillé au fonctionnement quotidien de ces structures mais également à la recherche de nouveaux praticiens dans le but d'améliorer l'offre de soin proposée aux administrés.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

VILLAGE ENTREPRISE DU GUÉ-ORY.

Le site est actuellement complètement occupé.

ZONE D'ACTIVITÉS DE BÉRUS

Un investisseur privé s'est porté acquéreur d'une parcelle sur laquelle sera implanté un bâtiment destiné à la location pour des entreprises.

Deux terrains restent disponibles, les autres sont soit occupés soit déjà vendus.



SAINT-OUEN-DE-MIMBRÉ

ZONE D'ACTIVITÉS DE LA PROMENADE

Suite à la vente d'une parcelle, une station de lavage automobile automatisée va voir le jour en entrée de zone. L'ouverture est prévue début 2019.

SITE INDUSTRIEL DE LA BASSESSE

Le site est actuellement complètement occupé.

MARESCHE

PARC D'ACTIVITÉS MAINE ECO PARK

Plusieurs projets sont en cours : un bâtiment vient d'être construit, financé par un investisseur privé, il est déjà loué. Une parcelle a été vendue, y seront construits des boîtes pour des clients privés.

La société Baglione, produisant du béton et des granulats, s'est portée acquéreur d'environ 20 hectares. La construction du futur bâtiment de 7 700m² va débuter. Une quinzaine de créations d'emplois est prévue.

A terme l'objectif étant d'employer une trentaine de personnes.

Une parcelle, de deux hectares, est également réservée par un fabricant de charpentes métalliques.

Ces projets s'ajoutent à l'ouverture du Restaurant les 3 Colombes fin 2017, dont la construction a été financée par la Communauté de communes qui loue désormais ce bâtiment au restaurateur. L'établissement est en capacité d'accueillir 90 convives à l'intérieur et 40 sur la terrasse couverte.

A peine 5 hectares restent disponibles, des projets sont en réflexion.

ZONES D'ACTIVITÉS DE LA PITOISIÈRE 1 ET 2

La CCHSAM va commencer la construction d'un bâtiment industriel qui sera mis en location pour le Garage Heurtault et le serrurier métallier Piens.

La Cdc a également réalisé l'agrandissement des locaux loués par la société AS Discount, 60m² de bureaux ont vu le jour.

ZONE D'ACTIVITÉS DE ROUESSÉ-FONTAINE

Un projet de construction d'un site de méthanisation est en cours, si il se concrétise il pourrait occuper 27 000m² sur cette zone. Ce projet regroupe 25 agriculteurs.

SPORT

● EQUIPEMENTS SPORTIFS

La CCHAM a à sa charge la gestion des **deux piscines** présentes sur son territoire. Ces piscines sont ouvertes en période estivale. Juillet et août pour celle de Beaumont-sur-Sarthe, juin, juillet et août pour celle de Fresnay-sur-Sarthe. Elles sont de plus mises à disposition des établissements scolaires au mois de juin. La collectivité, emploie chaque année du personnel saisonnier pour faire fonctionner ces deux équipements, il s'agit en particulier d'étudiants.



Par rapport à l'année 2017, la fréquentation de ces deux équipements est en hausse. On note une **augmentation de 33% du nombre d'entrées à Beaumont-sur-Sarthe (3 500 entrées) et de 22% à Fresnay-sur-Sarthe (11 000 entrées).**

La Communauté de communes gère également d'autres équipements sportifs : **gymnase et dojo de Fresnay-sur-Sarthe, gymnase et salle de gymnastique de Beaumont-sur-Sarthe, complexe de tennis de Saint-Aubin-de-Locquenay, salle de tennis de table de Maresché.** Ces locaux sont mis à disposition d'associations du territoire ainsi qu'aux établissements scolaires.

L'entretien est principalement réalisé par les agents techniques communautaires.

Des travaux importants sont à prévoir au gymnase de Beaumont-sur-Sarthe, des études sont en cours.

L'implantation de paniers de basket supplémentaires et la réfection du parquet du gymnase de Fresnay-sur-Sarthe sont également en cours de réflexion.



● PROMOTION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES



Au même titre que les associations culturelles, **18 associations sportives ont été soutenues financièrement** par la collectivité. **47 234€** ont été répartis selon plusieurs critères : le nombre de licenciés adultes et jeunes domiciliés sur le territoire, le rayonnement de l'association (niveau intercommunal, départemental ou régional), l'organisation d'événements, la participation à l'entretien des locaux, le budget ... Les dotations sont réparties de la manière suivante :

- Judo Club d'Ancinnes : 461 €
- Tennis de Table Asséen : 558 €
- Association cycliste Belmontaise : 275 €
- Basket Belmontais : 2 865 €
- Beaumont Sports Athlétiques : 6 000 €
- Tennis Club Belmontais : 3 781 €
- Alpes Mancelles Athlétisme : 1 894 €
- Basket Club Fresnois : 4 569 €
- Gymnastique de Fresnay-sur-Sarthe : 1 406 €
- Judo Club Fresnois : 4 111 €
- Union Fresnoise Tennis : 4 020 €
- Union Sportive des Alpes Mancelles : 6 000 €
- Yoga Fresnay : 293 €
- AS Fyé : 2 722 €
- La Foulée Gesnoise : 711 €
- Club Pongiste de Maresché EP 138 : 4 559 €
- Sarthe Gasseau : 1 850 €
- Les Fous du Volant : 1 159 €

ENVIRONNEMENT

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de communes est devenue compétente en matière de Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations.

La compétence **GEMAPI** regroupe :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès,
- La défense contre les inondations,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les élus communautaires ont proposé d'**étudier la création d'une structure de coopération entre les EPCI** traversés par la Sarthe en amont du Mans à savoir les Communautés de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, Champagne Conlinoise et Pays de Sillé, Maine Cœur de Sarthe, Maine Saosnois et Le Mans Métropole.

La CCHSAM, située au cœur du périmètre, se charge de l'organisation de ce projet et des réunions liées.

Chaque collectivité devra en outre choisir son mode de financement de cette compétence. Ce peut être une taxe ou un financement via son budget principal.

D'autre part, afin d'être en conformité avec la Loi MAPTAM une réflexion s'est engagée afin transformer l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe en un Syndicat Mixte Ouvert, et, dans le même temps, de faire évoluer les compétences de cette structure pour répondre aux besoins des futurs membres.

Suite à la tenue de plusieurs comités de pilotage entre avril et septembre 2017, a donc été décidé la **création du Syndicat du Bassin de la Sarthe.**

Les statuts de la CCHSAM ont donc été modifiés, par délibération du 15 janvier, afin de permettre l'adhésion à ce nouveau Syndicat.

● RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA VAUDELLE

Afin de respecter la réglementation, la CCHSAM est dans l'obligation de **restaurer la continuité écologique de la Vaudelle**, cours d'eau présent sur la commune de Saint-Georges-le-Gaultier. Ce projet est soumis au régime de la déclaration Loi sur l'Eau.

Il s'agit de supprimer un ouvrage présent sur ce cours d'eau et de déplacer la prise d'eau pour laquelle il a été réalisé.



Afin de maintenir de niveau d'eau de l'étang de Saint-Georges-le-Gaultier, un système de pompage serait mis en place.

Le plan de financement de ce **projet**, prévoit un montant global, maîtrise d'ouvrage comprise, de **47 227€ HT.**

L'Agence de l'Eau financerait ce chantier à hauteur de 27 736,20€, la Région 8 045,40€, la Fédération de pêche 1 000€.

Le reste à charge pour la Cdc serait de l'ordre de 10 445,40€.

Cette opération débutera sous réserve d'obtention des subventions.

DÉCHETS, SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- DÉCHETS

71,22 €/ Habitant

Coût du service public de prévention et de gestion des déchets

Depuis juillet 2018 la collectivité a initié une **démarche d'optimisation et d'harmonisation du service déchets**. C'est l'aboutissement du travail effectué dès le début d'année pour préparer le nouveau marché de collecte et traitement des déchets ainsi que la communication afférente.

Désormais les ordures ménagères résiduelles sont collectées en porte à porte (hormis pour certains cas particuliers pour lesquels des points de regroupements sont établis), une fois par semaine, en sacs transparents fournis par la collectivité. Les dotations de sacs pour chaque foyer sont définies en fonction du nombre d'habitants qui le compose. Les ordures ménagères sont traitées sur deux sites : l'usine d'incinération du Mans et le site d'enfouissement Des-Ventes-de-Bourse.

Les déchets recyclables doivent être déposés dans les Points d'Apport Volontaires présents sur tout le territoire. Avec la mise en place de l'extension des consignes de tri plastique c'est tous les emballages plastiques qui sont valorisés.

Dès la mise en place de ce nouveau fonctionnement on a pu observer **une augmentation de 40 % du tonnage de déchets triés et une baisse de 35% pour les ordures ménagères**.

Afin d'**expliquer** aux administrés ces **nouvelles modalités de collecte**, des **réunions publiques** ont été organisées dans 6 communes du territoire ; plus de 1 500 habitants s'y sont déplacés. De plus une **campagne de communication** importante a été mise en place au moyen notamment de flyers et réglottes de tri.

Par ailleurs, particuliers et professionnels ont accès, selon leur situation géographique, à l'une des deux déchetteries communautaires : Beaumont-sur-Sarthe et Fresnay-sur-Sarthe.

En complément, la Communauté de communes met gratuitement à disposition des habitants des composteurs individuels.

Ces changements ont conduit à la mise en place d'une redevance incitative à trois tranches permettant une tarification plus juste. Elle sera mise en place à compter de 2019.

12 274 Tonnes de déchets collectés en 2018 sur le territoire

Déchetteries

6 699 T.



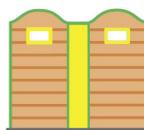
Ordures ménagères

3 606 T.



Emballages recyclables

1 100 T.



Verre

869 T.



Suite à l'abandon du projet de création d'une déchetterie à Fyé, à l'arrêt des bennes à encombrants sur le territoire de l'ancienne Cdc des Portes du Maine Normand, à la fin de l'accès à la déchetterie d'Arconnay et dans un souci d'économies de dépenses publiques, les élus communautaires ont travaillé sur la mise en place de sites de collecte de proximité. Ces sites auront pour fonction première la récupération des déchets dans un objectif de recyclage, réutilisation et valorisation.

Trois sites ont été choisis, Bourg-le-Roi, Saint-Paul-le-Gaultier et Ségrie. La collectivité a fait l'acquisition auprès du département du site d'exploitation des routes situé sur la commune d'Ancinnes, proche de Bourg-le-Roi.

● SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La CCHSAM est compétente en matière d'assainissement non collectif.

Suite à la fusion des anciennes Communautés de communes des Alpes Mancelles, du Pays Belmontais et des Portes du Maine Normand, il est apparu nécessaire d'harmoniser les tarifs et la périodicité des contrôles sur l'ensemble du territoire.

En conséquence, un **règlement de service SPANC** a été adopté par le Conseil communautaire le 15 janvier 2018. Ce dernier fixe entre autres les **tarifs et périodicités des contrôles** qui sont établis ainsi :

- Pour les installations neuves :
 - Vérification technique de la conception et de l'implantation des ouvrages (dossier) : 60 €
 - Vérification de la bonne exécution des ouvrages (sur site) : 110 €
 - Contre visite : 90 €
- Pour les installations déjà existantes :
 - Première vérification de la conformité des installations (état des lieux ou diagnostic) : 95 €
 - Vérification périodique du bon fonctionnement : 70 €
 - Contre visite : 90 €
- Transactions immobilières :
 - Vérification de la conformité des installations (états des lieux ou diagnostic) si contrôle effectué il y a plus de 3 ans : 120 €
- Frais de prélèvement et analyse sur rejet, analyse turbidité, DBO, MES, contrôle de déconnection lors raccordement au réseau public : Facturation au prix coûtant.

Les **périodicités des contrôles** sont de :

- **5 ans** pour les habitations présentant une absence d'installation et pour les habitations présentant un défaut de sécurité sanitaire.
- **10 ans** pour les habitations présentant une installation incomplète ou sous-dimensionnée mais ne présentant pas de dysfonctionnement majeur avec défaut de sécurité sanitaire et pour les habitations présentant une installation conforme.

Par ailleurs le conseil communautaire a décidé de majorer de 100% le montant de la pénalité financière prévue par l'article L1331-8 du code de la Santé Publique en cas de non-respect par les usagers du service public d'assainissement non collectif de leurs obligations.

Sur l'ancien territoire du Pays Belmontais le SPANC est assuré en régie par un agent communautaire. Sur ceux des Alpes Mancelles et des Portes du Maine Normand, il est assuré par la société STGS via un marché public.

Sur l'année 2018, tous types confondus, on dénombre **548 contrôles**.

RÉPARTITION DES CONTRÔLES

